

Deuxième assemblée générale

Autor(en): **Delaharpe, J. / Dufour, L.**

Objektyp: **Protocol**

Zeitschrift: **Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft = Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles = Atti della Società Elvetica di Scienze Naturali**

Band (Jahr): **45 (1861)**

PDF erstellt am: **11.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ganglion peut être le point de départ de certains mouvements spontanés et un centre de perceptions distinctes pour la sensation. »

Le Président invite les membres de la Société à se réunir immédiatement en sections, selon l'habitude, afin de se constituer en nommant le bureau de chacune d'elles.

Deuxième assemblée générale, le 22 août,

à 10 heures du matin, dans la grande salle de la Bibliothèque.

Président, M. le D^r *J. Delaharpe*.

Secrétaire, M. le prof. *L. Dufour*.

La Commission de publication des *Denkschriften* présente son rapport par l'organe de M. Merian et demande un crédit illimité, dans les limites ordinaires, suffisant pour couvrir les frais des publications prochaines.

M. *A. Chavannes* appuie les conclusions de la Commission et invite les membres de la Société à prendre des abonnements.

M. *Desor*, appuyant aussi ces conclusions, désirerait que l'impression des planches fût plus soignée.

M. le prof. *O. Heer* répond que les planches dont parle M. Desor ont été dessinées par l'auteur et gravées sous ses yeux, en sorte que la Commission n'a pas à s'en occuper.

Les propositions du Comité des *Denkschriften* sont adoptées.

M. *Merian*, au nom du Comité central, présente une requête de M. le Questeur, qui désirerait que dorénavant les contributions fussent payées en remboursement par la poste au lieu de les faire retirer par l'intermédiaire des agents cantonaux.

Une discussion s'engage sur cette question, puis la Société décide d'accorder à M. le Questeur des pleins pouvoirs pour employer le mode de perception qu'il jugera le plus convenable, selon les circonstances.

M. *O. Heer* présente un rapport verbal sur le voyage de M. *Werner-Münzinger* dans l'Afrique centrale. Il demande, au nom du Co-

mité central, que la Société accorde à cette expédition tout l'encouragement qu'elle mérite, et sollicite pour elle l'appui des autorités cantonales.

Depuis la précédente séance, quatre nouveaux candidats ont été présentés; mais la Société décide d'ajourner leur admission à l'année prochaine, afin d'avoir à cet égard le préavis du Comité préparatoire, ainsi que l'exige le règlement.

M. *De la Rive*, au nom de la Section de physique, propose qu'une commission soit nommée pour s'occuper du projet de mesure de méridien, projet qui a été communiqué à la Société par le Conseil fédéral. Cette commission serait composée de :

MM. R. Wolff, à Zurich, président;

Dufour, général, à Genève;

E. Ritter, à Genève;

Hirsch, directeur de l'observatoire, à Neuchâtel;

Denzler, ingénieur, à Zurich.

Les propositions de M. De la Rive sont acceptées. (Voir le procès-verbal de la Section de physique et de chimie.)

Quelques membres ont exprimé le désir que la Société fit établir un répertoire accompagnant les *acta*. — Ce désir est pris en considération et renvoyé au Comité central, et spécialement à M. le Questeur pour l'exécution.

M. le Président annonce que l'exposition japonaise sera ouverte, dès aujourd'hui, au musée Arlaud.

M. le Président demande à la Société, ensuite d'une proposition de quelques membres, s'il ne conviendrait pas de fixer à l'avance et une fois pour toutes l'époque de la réunion annuelle. Après discussion, l'assemblée décide que cette affaire sera traitée l'année prochaine et que, d'ici là, les vœux des divers cantons ou des diverses localités seront entendus sur ce point.

L'ordre du jour appelle la lecture des procès-verbaux des sections. L'assemblée décide de passer outre sur cette lecture et de se borner à celle du procès-verbal de la première séance générale. — Ce procès-verbal est lu et adopté.

M. le Président lève la séance à midi et clôt ainsi la 45^{me} session de la Société.